TROC T'LIVRES

Du 15 au 19 décembre 2014

Règlement

1. Tout élève du collège peut venir déposer ses livres personnels au **CDI**, la semaine du **8 au 12 décembre**, à la récréation du matin.
2. Un **ticket troc** sera remis à l'élève pour chaque livre déposé : roman, BD, manga, documentaire. (Remarque : un roman grand format vaut 2 tickets)
3. Les revues, journaux et magazines ne font pas partie du troc.
4. Une limite est fixée à 10 livres déposés par jour.
5. L'élève reviendra au CDI **la semaine du 15 au 19 décembre** afin de choisir un nouveau livre, à la récréation de **10h**. Il donnera à Mme Vacassy (ou à un parent d'élève) son ticket en échange du nouveau livre choisi.
6. Par souci d'équité, l'échange s'effectue **par genre**. Exemple : l'élève ne peut choisir un manga que s'il possède un ticket troc manga.
7. **Les conditions de troc :**
   - Le livre doit être de niveau collège
   - Il doit être en bon état
   - Il doit être récent
8. La documentaliste se réserve le droit de refuser les livres s'ils ne correspondent pas aux critères énoncés.
9. Les participants qui ne trouveront pas de livres ne pourront pas faire de réclamation. Ils choisiront un document parmi les livres restants.
10. Chaque participant au troc pourra prendre part à la **tombola**. Un tirage au sort déterminera les gagnants des lots.